

# ULTIMATUM

Le journal de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)  
Volume 8 Numéro 1 Août-Septembre 2008

**Marchandisation  
de l'éducation**

Lire en p. 5-6

## LE DÉGEL DES FRAIS DE SCOLARITÉ: LA «SOLUTION» QUI AGGRAVE LE PROBLÈME!

par **Jean-Sébastien Ranger**  
étudiant en science politique à l'UQAM

Le programme néolibéral de la classe dominante va bon train. Depuis 25 ans, une de ses idées capitales tend à s'imposer avec toujours plus de force : chaque individu est responsable de son propre sort et seule la volonté de prospérer et de persévérer conduit à la réussite sociale. Ce discours légitimise le désengagement de l'État envers les programmes sociaux, qui se reflète notamment par une baisse substantielle de financement. Conséquences: privatisation et tarification de plus en plus marquées de nos institutions « publiques ». Cet état de fait entraîne inévitablement une baisse de leur accessibilité et une dégradation de la qualité des services publics ainsi que des conditions salariales des travailleuses et travailleurs y œuvrant. Le système d'éducation n'est pas épargné par cette logique et par conséquent, le sous-financement chronique y sévit gravement. La précarité financière qui sévit dans le système d'éducation dégrade drastiquement la qualité de notre formation et de nos études. Face à ce constat, la seule « solution » gouvernementale a été une fois de plus d'augmenter les frais de scolarité. Mais le dégel actuel va-t-il régler véritablement la crise? Et plus fondamentalement, devons-nous choisir entre l'accessibilité et la qualité de nos institutions scolaires?

### Attaque sur l'accessibilité aux études

Le dégel des frais de scolarité décrété par le gouvernement Charest va restreindre de plus en plus l'accès à l'éducation universitaire. Concrètement, il



s'agit d'une hausse de 100 \$ par année sur une période de 5 ans, qui s'élèvera donc annuellement à 500 \$ supplémentaires. Alors qu'un étudiant ou une étudiante à temps plein payait 1668 \$ avant le présent dégel (2006-2007), celui-ci ou celle-ci payera désormais 2168 \$ par année en 2011-2012, une augmentation de l'ordre de 30 %<sup>1</sup>. Cela constitue une grave attaque aux conditions matérielles de la population étudiante, qui est pourtant l'un des groupes sociaux les plus défavorisés de notre société. Une conséquence évidente est à anticiper : la baisse du taux de fréquentation universitaire. En effet, de 1992 à 1997, période suivant le

dégel des frais de scolarité (90-94) orchestré par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, il y a eu une baisse de 14,6 % au niveau des inscriptions au baccalauréat<sup>2</sup>. Il est utile de mentionner que selon une étude de Statistique Canada parue en 2002, 70 % des étudiantes et des étudiants qui ont décroché des études postsecondaires l'ont fait en raison de contraintes financières<sup>3</sup>. Parions que le récent dégel du gouvernement Charest conduira à un scénario semblable.

SUITE EN PAGE 2

### Nouveau plan d'action à l'ASSÉ!

Lors du plus récent Congrès annuel de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), les associations étudiantes membres ont adopté une plate-forme de revendications et un plan d'action pour l'année 2008-2009. Sous le thème « Stoppons la privatisation des services sociaux », l'ASSÉ se mobilise pour clamer haut et fort la nécessité de construire une société aux institutions publiques libres de l'ingérence du privé.

D'emblée, précisons que l'exigence de développer le caractère public des institutions et la dénonciation de la logique marchande sont inscrites dans les principes fondateurs de l'association étudiante nationale. Suite à la campagne 2002-2003 de l'ASSÉ « À grands coups de bottes... le privé à la porte ! », la situation sociale de la privatisation n'a pas évolué depuis, mais s'est plutôt accentuée. Voilà pourquoi les associations étudiantes membres de l'ASSÉ ont senti le besoin de lutter contre les dynamiques de privatisation pour lier les problématiques locales et nationales relevant de cette logique.

VOIR L'ÉDITORIAL EN PAGE 2



### Projet de loi C-484

Lire en p. 8

### Sous-financement des universités

Lire en p. 3

### Démocratisation des conseils d'administration

Lire en p. 4

### Montmarquette et Castonguay: nos programmes sociaux en danger!

Lire en p.7

### L'ASSÉ accueille une nouvelle association!

Toutes nos salutations les plus militantes aux nouveaux et nouvelles membres qui se joignent à nous dans la lutte. L'ASSÉ est ravie d'accueillir au sein de son organisation la **Société générale des étudiants et étudiantes du Collège de Maisonneuve (SOGÉÉCOM)**, qui compte présentement 5830 membres. Leur décision a été prise lors d'une assemblée générale spéciale d'affiliation le 8 avril dernier.

L'association avait été un membre fondateur de l'ASSÉ en 2001, quittant ensuite ses rangs lors de la session d'hiver 2003. Son retour parmi nous vient donner un nouveau souffle à la solidarité syndicale étudiante, nécessaire à la lutte qui s'annonce cette année contre la privatisation des programmes sociaux.

### Luttes étudiantes internationales

Lire en p. 10-11

## ÉDITORIAL

## POUR UN SYSTÈME PUBLIC, LIBÉRONS-NOUS DU PRIVÉ!

par le Conseil exécutif

Lors des deux dernières années, l'ASSÉ a mené une campagne sur l'enjeu de l'accessibilité à une éducation de qualité. À l'hiver 2007, le parti libéral est élu à nouveau et il annonce une hausse des frais de scolarité pour l'automne suivant, ce qui représentait une grave attaque au droit à l'éducation. Une manifestation prévue pour le 29 mars 2007, à laquelle ont participé 4000 étudiants et étudiantes, a été un moment fort de la contestation face à cette nouvelle contre-réforme. Une campagne de grève générale illimitée faisait alors jour mais a connu, malheureusement, un échec désastreux. Avions-nous mis la barre de nos revendications trop haute en exigeant purement et simplement la gratuité scolaire, au lieu de faire de la lutte au dégel notre cheval de bataille immédiat? Ce qui est certain, c'est que la réflexion mérite d'être poursuivie pour faire la lumière sur un épisode aux lourdes conséquences pour l'avenir de l'éducation et des luttes politiques au Québec. Mais si le gouvernement minoritaire libéral s'est attaqué en tout premier lieu à l'accessibilité aux études, la privatisation des programmes sociaux est devenue maintenant au centre de sa mire néolibérale. Le dépôt au printemps dernier du rapport Castonguay, prônant la privatisation de la santé, suivi du rapport Montmarquette, prônant la tarification des programmes sociaux, sont des éléments récents de notre actualité qui doivent nous faire craindre le pire.

## Ce qu'on nous dit...

Partout dans les médias, on nous dit que le système public ne peut subvenir convenablement aux besoins de la population. Les médias de masse affirment que le privé est bien plus avantageux... mais avantageux pour qui? Les journalistes rabâchent que nos institutions publiques sont surchargées et qu'elles ne suffisent pas à la tâche. Les analystes néolibéraux nous radotent qu'on n'a plus d'argent pour financer la santé et l'éducation pendant que le gouvernement rafistole les lacunes de ces services à l'aide d'entreprises privées. Cette vision des choses est-elle une fatalité, ou est-elle tout simplement l'opinion d'une certaine élite?

**« La logique du profit, inhérente à l'entreprise privée, doit rester en dehors des programmes sociaux pour assurer un service de qualité, non perverti par la seule obsession de la rentabilité. »**

## Ce qu'on réplique...

L'ASSÉ possède une vision plutôt différente. Un système public doit être financé adéquatement par l'État pour combler correctement les besoins de la population. La logique du profit, inhérente à l'entreprise privée, doit rester en dehors des programmes sociaux pour assurer un service de qualité, non perverti par la seule obsession de la rentabilité. Si, au Québec, nous possédons un système de santé et d'éducation publics, c'est que nous avons voulu financer, via une fiscalité progressiste, un système accessible à tous et toutes. Par contre, nous serions maintenant incapables de soutenir plus longtemps ces institutions, faute d'argent. Mais si le gouvernement affirme que ses coffres sont vides, n'est-ce pas contradictoire de le voir du coup procéder à des baisses d'impôt substantielles aux mieux nantis et à des entreprises plus que prospères? Par exemple, depuis l'année 2003, le gouvernement Charest a réduit de 3,8 milliards l'imposition des entreprises, sans parler de la taxe sur le capital qui sera abolie d'ici 2011<sup>2</sup>.

## Le privé gagne en influence

De plus en plus, le privé et sa quête de profit font rage au sein de notre système public. On voit apparaître des programmes d'études confectionnés spécifiquement pour des entreprises privées. Les cafétérias et autres services sont maintenant propriétés de grandes entreprises, alors que ces services étaient auparavant pris en charge par les institutions scolaires. En plus d'offrir des prix moins accessibles, elles offrent souvent des conditions de travail peu enviables à leurs employé-e-s. Malheureusement, les entreprises privées ont avant tout leurs propres intérêts à cœur et non les nôtres. Sans compter que dans cette logique, chaque personne est laissée à elle-même et à ses propres capacités de subsistance. Mais que dire du chacun-pour-soi lorsque se creuse un fossé grandissant entre les riches et les pauvres? De toute évidence, on ne démarre pas notre vie sur le même pied d'égalité que tout le monde!

## Des valeurs opposées

La solidarité sociale est indispensable à la vie en société. C'est à travers elle que les droits fondamentaux de chacun et chacune peuvent être respectés. Par le passé, s'organiser collectivement s'est souvent montré profitable. Notre système de santé public et gratuit, malgré toutes les menaces qui pèsent sur lui aujourd'hui, en est un exemple. C'est dans cette optique que les associations étudiantes membres de l'ASSÉ se sont dotées du plan d'action « Stoppons la privatisation des services sociaux! ». Nous appelons alors la population étudiante à dénoncer les différentes manifestations de la logique marchande au sein de leur institution d'enseignement! Plus largement, nous devons bâtir des liens avec d'autres mouvements sociaux (syndicats, organismes communautaires, etc.) afin de mettre fin au saccage gouvernemental de nos programmes sociaux.

1- MINISTÈRE DES FINANCES, « Renseignements additionnels sur les mesures du budget », Budget 2007-2008, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008/fr/pdf/RenseignementsAdd.pdf>

2- LCN, « Budget provincial 2007, Québec baisse les impôts de 950 M\$ » <http://lcn.canoe.ca/lcn/infos/national/archives/2007/05/20070524-162140.html>

## « STOPPONS LA PRIVATISATION

DES PROGRAMMES SOCIAUX! »



1 Contre les intérêts et la logique du privé en éducation et dans les autres institutions publiques



2 Pour un réinvestissement massif et public des institutions d'éducation postsecondaires



3 Pour la démocratisation des instances dans les institutions d'éducation postsecondaires

Pour en savoir plus sur les revendications et le plan d'action de cette nouvelle campagne, veuillez vous référer au site de l'ASSÉ:

[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

## DÉGEL suite p.1

## Le sous-financement perdure

Mais pourquoi donc dégeler les frais de scolarité? Selon certains et certaines idéologues de droite, l'éducation est un investissement personnel visant à faire fructifier le Capital économique, social et humain d'un individu. En ce sens, toute personne doit assumer en partie les coûts de ses études en vue de s'assurer une position privilégiée dans la société de demain. Bien que les membres du gouvernement libéral québécois partagent cette vision idéologique, leur argumentaire est davantage terre-à-terre : le dégel des frais de scolarité vise plutôt à améliorer la qualité de l'éducation postsecondaire via la collecte de nouveaux fonds pour le système d'éducation. Une nécessité, nous rétorque-t-on, faute d'argent dans les coffres de l'État. Ainsi, le sophisme gouvernemental vise à opposer sournoisement accessibilité et qualité de l'éducation. Pourtant, ne soyons pas dupes : le dégel n'entraîne en rien une bonification de la qualité de l'éducation via un investissement direct dans le système d'éducation. En fait, c'est l'exact opposé qui se concrétise! Malgré les sommes additionnelles dégagées par la hausse des frais de scolarité, le gouvernement réduit sa part du financement du système d'éducation. Par exemple, suite au dégel massif de 1990-1994, le gouvernement de Lucien Bouchard a,

quant à lui, coupé 1,9 milliard dans le budget consacré à l'éducation dans le cadre de l'atteinte du déficit zéro<sup>4</sup>. En effet, de 1993 à 2001, le gouvernement québécois a coupé 20,7 % de son budget alloué à l'éducation postsecondaire, alors que les coupures des transferts fédéraux (la principale raison du gouvernement québécois pour justifier ses coupures) n'ont atteint que 12 % entre 1993 et 2002<sup>5</sup>. Le dégel des frais de scolarité n'a en rien permis la mise sur pied d'une éducation postsecondaire de meilleure qualité ou de régler le sous-financement.

## Pour un véritable réinvestissement

Il appert donc évident que la réelle solution au problème du sous-financement en éducation n'est pas l'augmentation tarifaire de ce service dit public, mais plutôt un véritable réinvestissement du gouvernement. Depuis sa création en 2001, l'ASSÉ est préoccupée par cette question et sa dernière campagne n'a pas fait exception. En effet, d'avril 2006 à 2008, elle a lutté pour un refinancement gouvernemental en éducation visant à atteindre la gratuité scolaire, à améliorer la qualité des services en éducation et à instaurer un système de garde accessible et adapté à la réalité des parents étudiants. Malgré que cette bataille n'ait pas atteint ses objectifs, le combat contre le sous-financement chronique des institutions d'enseignement postsecondaire n'a guère été mis au rancart. Avec sa nouvelle campagne « Stoppons la privatisation des services sociaux » votée au

Congrès annuel d'avril 2008, l'ASSÉ va continuer de se prononcer en faveur d'un réinvestissement massif et public des institutions postsecondaires. Ainsi, seule cette solution peut véritablement permettre de conjuguer qualité ET accessibilité de l'éducation (avec, pour objectif ultime et à long terme, la gratuité scolaire). Nous nous devons donc d'être nombreuses et nombreux dans les rues à revendiquer haut et fort que le gouvernement québécois se responsabilise enfin en matière de financement public pour l'éducation postsecondaire. Seule la lutte paie!

1-BOIVIN, Simon, « La plate-forme des libéraux, Dégel des frais de scolarité », *Le Soleil*, 16 février 2007, <http://www.cyberpresse.ca/article/20070216/CPSOLEIL/70216308/5293/CPSOLEIL>, [En ligne] (Page consultée le 11 juillet 2008).

2-HURTEAU, Philippe et MARTIN, Éric, « Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire? », [http://www.iris-recherche.qc.ca/docs/frais\\_scolaire.pdf](http://www.iris-recherche.qc.ca/docs/frais_scolaire.pdf), [En ligne] (Page consultée le 1er août 2008).

3-DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA et STATISTIQUES CANADA, « A la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition », <http://www.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdc/rpc/publications/rec/herche/2002-000121/yiits-frcov.pdf>, [En ligne] (Page consultée le 1er août 2008).

4-ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE, « Aperçu historique du syndicalisme étudiant au Québec », [http://www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/materiel\\_dinfo/brochures/Aper%20historique%20du%20syndicalisme%20%20Etudiant.pdf](http://www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/materiel_dinfo/brochures/Aper%20historique%20du%20syndicalisme%20%20Etudiant.pdf), [En ligne] (Page consultée le 13 juillet 2008).

5-FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES, « Problèmes de base en matière de financement », <http://www.fce.ca/Problèmes%20de%20base%20en%20matière%20de%20financement.html>, [En ligne] (Page consultée le 13 juillet 2008).

# CHRONIQUE D'UNE COUPE CHIRURGICALE À DÉNONCER

## LES EFFETS DU SOUS-FINANCEMENT À L'UNIVERSITÉ

par **Emmanuelle Sirois**

candidate à la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique  
Institut national de la recherche scientifique

À peine eût-on mis en place un réseau d'éducation postsecondaire à l'image d'une société québécoise qu'on voulait démocratique au début des années 1970, qu'avait-on, déjà, le bistouri en main pour le charcuter. Sous la recommandation, voire l'obligation, du principal bailleur de fonds, c'est-à-dire le gouvernement du Québec, les institutions d'éducation postsecondaire procèdent depuis plusieurs années à une impardonnable coupe chirurgicale dans les cours et programmes. Ce processus de gestion rationnelle (sic), dont l'objectif est de diminuer l'investissement financier de l'État et de justifier l'ouverture à la privatisation, se manifeste de plusieurs façons : baisse d'embauche de professeur-e-s, hausse de la moyenne-cible, baisse d'offre de cours ainsi que fusion et/ou fermeture de programmes. Ce texte expose les grandes étapes de la rationalisation des programmes et met en lumière les conséquences du sous-financement quant à la qualité de l'éducation.

### Les origines

Analysons les principales mesures politiques mises en œuvre ces dernières années pour rationaliser les programmes. Notamment initiées par le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard, ces « restructurations » sont présentées dans le discours public de façon positive, sous le couvert du sain progrès technocratique et d'une bonne (sic) gestion des fonds publics : « À la suite des États généraux de l'éducation, dans un contexte de compressions budgétaires, la Commission des universités sur les programmes, rattachée à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), entreprend, de 1997 à 2000, l'examen des programmes d'études universitaires sous l'angle de leur pertinence et de leur complémentarité [...] ». Or, les critères évaluatifs mis de l'avant prouvent que la finalité d'un tel programme est la justification de la baisse du budget étatique consacré à l'éducation. De cette analyse a découlé, entre autres, les bonus de 1999 pilotés par le ministre Legault, soit de grasses récompenses accordées aux universités « aptes » à prendre les bonnes (sic) décisions, c'est-à-dire, évidemment, à fermer des programmes, histoire et philosophie en tête de liste. Par ailleurs, les contrats de performance, ententes liant les universités au gouvernement et promettant de sérieuses coupes budgétaires, ont également été mis de l'avant. L'objectif « déficit zéro » devenait la seule obsession, sabrant ainsi qualité et accessibilité au passage.

### Baisse d'embauche des professeur-e-s et augmentation de la moyenne-cible

Déjà, en 1997, alors que le nombre total d'enseignants et enseignantes à temps plein était en chute libre (baisse de 10,3 % au Québec entre 1992 et

1999)<sup>1</sup>, on sonnait l'alarme : « le nombre de professeurs, déjà insuffisant, diminue »<sup>2</sup>. En fait, les institutions devant composer avec des corps professoraux insuffisants procèdent à une augmentation de la moyenne-cible, c'est-à-dire plus d'élèves pour moins de profs! « L'université entend mettre en œuvre d'autres mesures d'économie qui la rendront encore plus efficiente. Elle poursuivra la rationalisation de ses programmes. De plus, elle a convenu avec ses professeur-e-s de porter à 41 le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants par cours. Ce nombre s'établissait à 34 dans la convention collective antérieure, dans les faits il était de 38 »<sup>3</sup>. Notons que ces chiffres sont confirmés par le récent document émis par la firme comptable PriceWaterhouseCoopers, dans lequel la direction de l'UQAM affirme qu'« elle [l'UQAM] a retenu des mesures visant à atteindre et à maintenir la moyenne de 41 étudiants par groupe/cours en 2008-09 »<sup>4</sup>. Ces mesures ont été appliquées alors même que le Conseil supérieur de l'éducation s'y opposait : « Sur ce plan, le Conseil a été formel : les universités ne peuvent plus reporter à plus tard le renouvellement du corps professoral et le vieillissement de ce dernier proscribit toute manœuvre de gel de l'embauche »<sup>5</sup>.

### Moins de cours, moins de programmes

Pour la communauté étudiante, cela veut aussi dire de plus gros groupes-cours, moins de disponibilité des professeur-e-s et même, la fermeture de cours! Comme nous l'avons mentionné, lors du processus de rationalisation, les critères évaluatifs sont orientés de façon à pouvoir justifier les coupures. Bien que certains cours aient des syllabus semblables et qu'on les

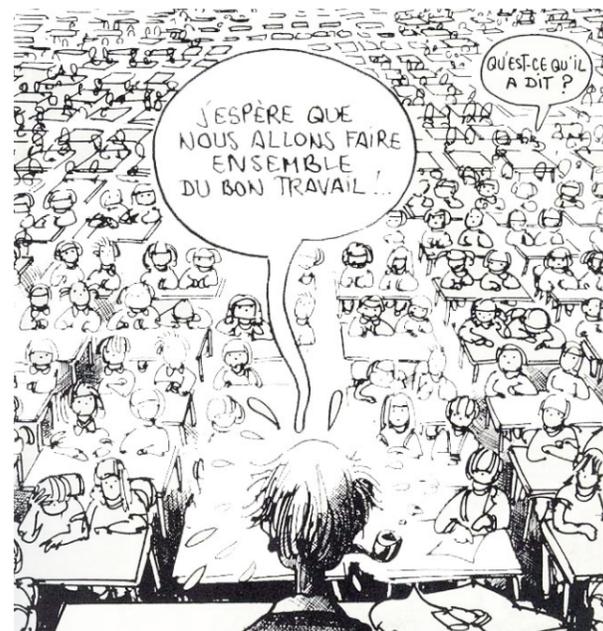
**« De la rationalisation des programmes, nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit nullement d'une optimisation des ressources disponibles, comme on essaie de nous le faire croire, mais des conséquences néfastes du sous-financement chronique »**

perçoive comme des « doublons », ils sont souvent construits selon la matière et l'approche spécifique au programme dans lequel ils s'inscrivent. Ainsi, multiplier les tronc communs et fusionner ces cours nuit fortement à la qualité et à la diversité de l'enseignement.

Parfois, plutôt que de fusionner des cours, on réduit tout simplement la banque de cours disponibles. C'est ainsi que la transmission d'une partie du savoir et de la culture, notamment en sciences humaines et en arts, disparaît peu à peu. Et lorsque cela ne suffit pas, on y va à coup de fermeture de programmes!

### Que cesse le carnage en éducation!

De la rationalisation des programmes, nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit nullement d'une optimisation des ressources disponibles, comme on essaie de nous le faire croire, mais des conséquences néfastes du sous-financement chronique que nous tentons de pallier, hypocritement. Nous ne le répéterons jamais assez : gérer les institutions publiques comme des



entreprises est un non-sens! Qu'avons-nous comme objectif en tant que société? L'irradiation des inégalités sociales? À constater l'état des lieux en matière de choix politiques, nous en doutons!

Ainsi, si le combat pour la préservation de la qualité de l'éducation est noble, il ne peut être dissocié d'une lutte pour en garantir l'accessibilité. Si l'éducation doit être considérée comme un droit et non un privilège, que dire du dégel des frais de scolarité actuel qui augmente de manière notoire une facture qui, pour plusieurs, est déjà bien trop lourde à porter? Ainsi, les luttes à long terme pour la gratuité scolaire et le non-assujettissement de l'éducation aux lois du marché représentent deux dimensions d'un même combat. Celui de mettre à la disposition de toutes et tous, les outils intellectuels nécessaires à la compréhension de l'injustice et de la destruction écologique, culturelle et sociale engendrée par le système dans lequel nous vivons, c'est-à-dire le système capitaliste globalisé. Surtout, rappelons-nous que l'éducation ne représente que le fer de lance d'une société radicalement différente, une société où égalité de fait et dignité universelle pourraient exister. Que cesse, donc, le carnage et que s'organise la contestation!

1- GREEN, Rob, *Rechercheur de la FCEE-Québec, Guide sur le financement de l'éducation postsecondaire.*

2- *Rapport du groupe de travail sur le financement des universités, 1997, [http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/rap\\_fin/DOCUM.asp#dnpc](http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/rap_fin/DOCUM.asp#dnpc)*

3- *Contrat de performance de l'université du Québec à Montréal, entente de réinvestissement intervenue entre le ministère de l'Éducation et l'Université du Québec à Montréal, p.4*

4- *Rapport définitif sur la situation financière et le plan de redressement, par PriceWaterhouseCoopers, 4 mars 2008, p.50*

5- *Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société, Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, 2005*

**«STOPPONS la PRIVATISATION des programmes sociaux! »**



**Pour un réinvestissement massif et public des institutions d'éducation postsecondaires**

# CAMP DE FORMATION DE L'ASSÉ!

**SAMEDI 27  
DIMANCHE 28  
SEPTEMBRE**

**PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION**

**CONSEILS POUR LA MOBILISATION**

**BILAN CRITIQUE DE L'HISTOIRE DE L'ASSÉ**

**MARCHANDISATION DES PROGRAMMES SOCIAUX**

**ET PLUS ENCORE !**

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE ASSOCIATION ÉTUDIANTE, EN CONTACTANT L'ASSÉ  
OU CONSULTEZ LA PAGE SUIVANTE : <http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article1043&lang=fr>

# LA FACE CACHÉE DE LA GESTION DE NOS INSTITUTIONS

## LE REGARD CRITIQUE D'UN «EX-ADMINISTRATEUR»

par **Patrick Véronneau**  
ancien délégué étudiant au Conseil d'administration  
de l'UQAM (octobre 2006-mai 2008)

### Conseils d'administration

Hautement centralisés et autocratiques; voilà les premiers qualificatifs qui me viennent à l'esprit lorsque je m'arrête à la composition, mais surtout au rôle que jouent les conseils d'administration dans les établissements d'enseignement postsecondaires au Québec. Bien que les différents règlements ou chartes puissent varier d'une institution à une autre, il n'en demeure pas moins qu'à quelques variantes près, les instances en charge de la gestion financière, mais aussi académique, de nos cégeps et de nos universités se ressemblent.

### Une culture hermétique

En ce qui concerne leur composition, elles sont constituées de la direction de l'établissement, de pseudo-représentants et représentantes des différents groupes de sa communauté et de membres externes. Je dis « pseudo-représentants et représentantes », car leur statut les empêche de réellement

représenter les groupes qui les ont élu-e-s. Premièrement, un administrateur, une administratrice est imputable et redevable au conseil et non à son groupe d'appartenance. Deuxièmement, les conseils d'administration forment des cercles soudés où la dissidence n'est à toutes fins pratiques pas permise et où une fausse culture de solidarité prend le dessus sur le rôle individuel de leurs membres. En effet, ils et elles ne jouissent pas de la latitude nécessaire pour pleinement exercer leur droit de proposition et de vote. Il s'agit d'un aspect à ne pas négliger, car si un délégué ou une déléguée dûment mandaté-e, est bloqué-e par une culture hermétique qui ne permet pas que ses mandats soient exprimés, le problème demeure entier. Nous ne pouvons donc pas nous contenter que la seule partie étudiante remplisse un rôle que je qualifierai de démocratique, car les délégué-e-s étudiants et étudiantes, déjà minoritaires, ne seront que submergé-e-s par des intérêts anti-démocratiques, votés « à la bonne entente » et qui ne répondent d'aucune volonté hormis celle de quelques individus.

### Les membres dits externes

Pourquoi y a-t-il des administrateurs et administratrices qui ne sont pas issu-e-s du milieu de l'enseignement ou de la recherche universitaire au sein des conseils? Certains et certaines s'empresseront de me répondre que puisque ces derniers et ces dernières ne sont pas directement concerné-e-s par les décisions qu'ils et elles prennent, ils et elles peuvent exercer un recul critique face à celles-ci. Dans les faits, nous assistons plutôt à un désengagement de ces membres externes; ils et elles ne portent généralement pas un grand intérêt aux enjeux académiques. Toutefois, loin de s'abstenir, ces gestionnaires offrent plus souvent qu'autrement un appui inconditionnel à la direction de l'établissement.

Ce n'est pas saugrenu, dans la mesure où puisqu'ils et elles ne sont pas « sur le terrain », ces membres externes laissent le soin aux « dirigeants et dirigeantes » – nécessairement mieux informé-e-s – de dicter la marche à suivre.

Pire encore, lorsque des considérations monétaires entrent en jeu, ces membres externes, étant trop souvent issu-e-s du milieu des affaires et de la finance, font généralement sans gêne l'étalage de leur pensée marchande. Pensons seulement aux frais afférents : j'ai déjà été témoin d'une sortie en règle de l'un des membres externes qui faisait l'apothéose de la hausse drastique des frais afférents, comme une échappatoire au contrôle que l'État exerce sur les subventions que reçoivent les établissements d'enseignement. En fin de compte, que ces derniers s'émancipent financièrement, laissant de côté tout intermédiaire ministériel, pure et simple privatisation de l'éducation. Il ne faut toutefois pas généraliser; il est probable qu'un administrateur ou une administratrice issu-e de l'académique revendique pareille ineptie. Seulement, si ce dernier ou cette dernière peut obtenir des man-

**« Il faut sans plus attendre inverser le rapport de pouvoir, pour que celui-ci s'exprime désormais de la communauté jusqu'à l'instance décisionnelle d'un établissement. Il s'avère donc primordial qu'une transformation uniforme soit opérée, transformation qui visera à ce que chaque représentant et représentante devienne délégué-e de mandats, redevable et imputable au groupe qui l'a élu-e. »**

ats des individus qui seront au premier chef touché-e-s par ces mesures, l'administrateur ou l'administratrice externe ne peut en dire autant. Non seulement ne peuvent-ils ou elles être mandaté-e-s, leur élection s'avère aussi problématique; ils et elles ne sont élu-e-s que par le conseil lui-même, sans aucune consultation des différents groupes qui composent la population de l'établissement.

Je ne suis pas forcément contre qu'il y ait des observateurs ou observatrices, conseillers ou conseillères externes – sans droit de proposition, ni de vote, cela va de soi – au sein des conseils. Toutefois, il faudra

**«STOPPONS la PRIVATISATION  
des programmes sociaux! »**



**Pour la démocratisation des instances  
dans les institutions d'éducation post-  
secondaires**

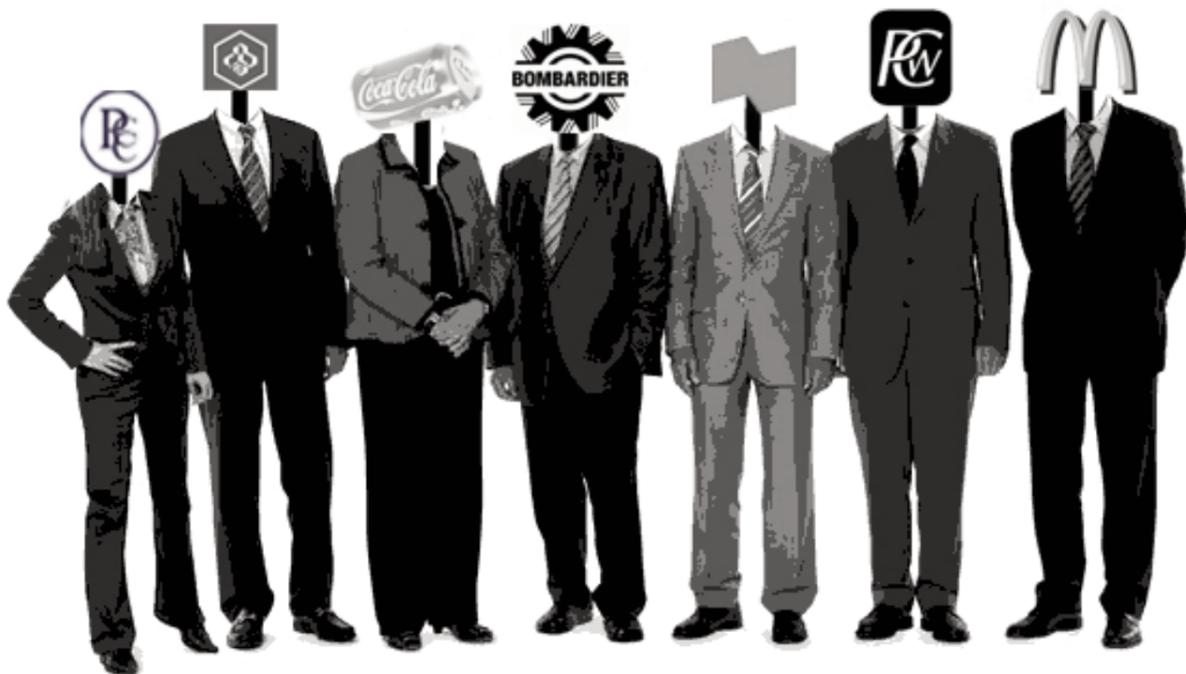
minimalement que ces derniers et ces dernières soient élu-e-s par les étudiants et étudiantes, enseignants et enseignantes, les chercheur-e-s (dans le cas des universités) et les employé-e-s de soutien. Il en serait de même pour les directions; élu-e-s par les différents groupes, mandaté-e-s par les conseils, mais ne jouissant d'aucun droit de proposition, ni de vote.

### Une nécessaire transformation

En tant que lieu où se rejoignent les différents groupes, les conseils ne doivent pas être abolis. C'est leur fonctionnement autocratique, leur indépendance dans la prise des décisions qui doivent l'être. D'un côté se déroule le quotidien et de l'autre se décide comment celui-ci sera balisé, alors que les principaux

et principales concerné-e-s n'ont pas de voix au chapitre et qu'ils et elles ne sont, trop souvent, pas consulté-e-s. Il faut sans plus attendre inverser le rapport de pouvoir,

pour que celui-ci s'exprime désormais de la communauté jusqu'à l'instance décisionnelle d'un établissement. Il s'avère donc primordial qu'une transformation uniforme soit opérée, transformation qui visera à ce que chaque représentant et représentante devienne délégué-e de mandats, redevable et imputable au groupe qui l'a élu-e. La raison en est simple, les décisions qui sont prises au sein de cette instance toucheront directement les différents groupes qui composent la population d'un établissement. Il en revient conséquemment à ces derniers de dicter leurs volontés.



## Comment contribuer au journal ?

L'Ultimatum est un journal fait par et pour des étudiants et des étudiantes. Pour continuer de vivre, il a besoin de l'aide et des contributions de personnes comme toi !

Tu peux contacter directement le comité de journal de l'ASSÉ à :  
[ultimatum@asse-solidarite.qc.ca](mailto:ultimatum@asse-solidarite.qc.ca)

Voici quelques manières de contribuer à l'Ultimatum :

- ★ En écrivant des articles
- ★ En proposant des sujets à traiter
- ★ En le diffusant dans ton milieu
- ★ En créant des dessins et des illustrations
- ★ En étant impliqué dans le comité journal

**Association pour une  
Solidarité Syndicale  
Étudiante (ASSÉ)**

Tél.: 514-390-0110  
[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Pour joindre le comité journal :  
[ultimatum@asse-solidarite.qc.ca](mailto:ultimatum@asse-solidarite.qc.ca)

Pour joindre l'exécutif :  
[executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)

# L'ÉDUCATION SOUS L'EMPRISE DE LA MARCHANDISE

par **Guy Desmarais**

vice-président aux communications, Fédération autonome du collégial (FAC)

## La marchandisation de l'éducation<sup>1</sup>

Depuis le début des années 1980, le désengagement de l'État a ouvert la voie à la privatisation des services publics en forçant les partenariats et les regroupements. Ce phénomène de décentralisation est largement entamé dans le monde. Pour les entreprises, l'intérêt de s'associer à des établissements scolaires est multiple. Il consiste d'abord à exploiter la notoriété d'institutions renommées pour asseoir leur crédibilité et pour attirer des étudiantes et des étudiants (et pourquoi pas des investissements publics). Par ailleurs, cette approche permet d'économiser les investissements dans les infrastructures physiques et bénéficier d'économies d'échelles réalisées par la mise en commun d'expertises

différentes (communications, information, édition, télévision, etc.) et par le regroupement d'activités de gestion. Cependant, étant donné que les services de formation en ligne nécessitent des investissements initiaux importants, les partenariats favorisent avant tout les grands acteurs de l'industrie, tels Kaplan, Knowledge Universe, Pearson et Sylvan aux États-Unis. Il est raisonnable de penser qu'un phénomène de concentration affectera rapidement le domaine de l'enseignement, comme c'est arrivé dans le secteur de l'information. Si, comme l'ensemble des activités humaines, la connaissance doit être monopolisée par un petit nombre de multinationales, on connaîtra toute la portée de l'expression « propriété intellectuelle ».

Enfin, c'est en diffusant leurs enseignes que les entreprises souhaitent tirer parti de leurs investissements dans le secteur public. La constitution de ces partenariats se révèle une stratégie commerciale très efficace, puisque la population étudiante représente une masse de consommateurs et de consommatrices potentiel-le-s. C'est en fournissant des ordinateurs ou du matériel pédagogique que les entreprises espèrent cibler de nouvelles clientèles. Ce n'est pas par philanthropie que Microsoft a équipé gratuitement 25 écoles primaires françaises d'ordinateurs Hewlett Packard, de logiciels, de cédéroms et d'un accès à Internet. Ce faisant, elle espère fidéliser une future clientèle fort prometteuse, sachant que la plupart des habitudes de consommation s'acquièrent dès l'enfance.

Le marché de l'enseignement créé, il ne manquait que l'avènement de la bourse de l'éducation : une fois de plus, la réalité dépasse la fiction. Aux États-Unis, de plus en plus d'écoles ont choisi d'être cotées en bourse afin d'obtenir un meilleur financement. Ces établissements d'enseignement, tels Career Education Corp. et Education Management, proposent principalement des études supérieures en administration. Mais Edison Schools œuvre aussi dans l'enseignement primaire et secondaire tandis que le groupe Apollo, constitué de plusieurs filiales, vise un public adulte.

## L'avenir de l'éducation publique dans un contexte de privatisation

Outre l'accueil d'étudiants étrangers et d'étudiantes étrangères, l'enseignement à distance et la mondialisation des services d'éducation se traduiront par l'engagement de professeur-e-s étrangers et étrangères dans les institutions d'enseignement nationales et par l'ouverture du réseau public aux firmes étrangères. La généralisation de ces échanges pourrait menacer les conditions de travail des enseignantes et enseignants et accentuer la précarisation. Primes au rendement, multiplication des emplois contractuels, compétition entre écoles, voire entre collègues. Le rôle de l'enseignant et de l'enseignante deviendra-t-il celui d'un travailleur ou d'une travailleuse autonome vendant des notes de cours disponibles sur son portable ou celui d'une personne-ressource pour une entreprise spécialisée en

**« Si, comme l'ensemble des activités humaines, la connaissance doit être monopolisée par un petit nombre de multinationales, on connaîtra toute la portée de l'expression « propriété intellectuelle » . »**

contenu pédagogique? À moins que les enseignants et les enseignantes ne soient tout simplement évincé-e-s du processus de formation...

Le contrôle des institutions de formation nationales par des firmes étrangères soulève cependant le danger d'une perte de souveraineté nationale. Plusieurs observateurs et observatrices craignent que le Plan d'action de la Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLÉA) ne reprenne pas le principe de l'exception culturelle inscrit dans l'ALÉNA. En clair, cela aurait voulu dire qu'un État ne serait plus autorisé à subventionner la culture ni à adopter des législations restrictives en cette matière. La culture hollywoodienne aurait pu alors poursuivre librement sa conquête du monde! Mais si le projet est maintenant défunt, son programme demeure toujours la visée des élites de notre monde contemporain et la question demeure donc d'une brûlante actualité.

Ajoutons que dans une perspective mondiale, la défense d'une éducation de qualité pour toutes et tous pose de sérieux problèmes. Comment assurera-t-on la valeur des diplômes alors qu'aucune norme ne réglemente la circulation des informations sur Internet? Comment accordera-t-on l'accréditation des savoirs quand il existe aucun mécanisme public d'évaluation des établissements?

## L'école-entreprise du Québec inc. : une école bien faite ou bien pleine?

Le réseau d'enseignement public québécois n'est pas épargné par la tornade néolibérale qui souffle sur l'ensemble de la planète. De plus en plus d'indicateurs signalent l'avènement d'un système à deux vitesses. Cependant, à bord de ce navire qui navigue droit vers l'horizon de l'école-entreprise, il n'est pas vain de tourner nos jumelles vers l'époque qui a donné naissance aux cégeps. C'est à la suite du rapport Parent

**«STOPPONS la PRIVATISATION des programmes sociaux! »**



**Contre les intérêts et la logique du privé en éducation et dans les autres institutions publiques**

que, pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures à un peuple trop faiblement scolarisé, les cégeps furent créés en 1968. Les cégeps ont fait le pari de l'école humaniste, ouverte et démocratique, en combinant les formations générale et technique. Les femmes et les jeunes des régions éloignées ont été les grands bénéficiaires de la création des cégeps. Un quart de siècle plus tard, la Commission de l'enseignement collégial (1993-1994) reconnaissait le rôle des cégeps comme leviers de développement des régions aux points de vue culturel, communautaire et socioéconomique. En 40 ans, le taux d'accès aux études collégiales est passé de 16 % à près de 40 %. Nous assisterions désormais au retour du balancier et la tendance adoptée par les gouvernements québécois, visant justement à subordonner l'école à cette logique de la compétitivité, conduira bientôt à parler de la « e-éducation ».

## En guise de conclusion

La conclusion temporaire que nous pouvons tirer à l'heure actuelle est que les conséquences de la mondialisation sur la sphère éducative sont énormes, voire inimaginables. Au-delà de la remise en question de l'État, la marchandisation d'un bien social, qu'est la connaissance, oblige la collectivité, et tout particulièrement les syndicats étudiants et de l'enseignement, à revendiquer un large débat de société sur la mondialisation et sur l'éducation que nous voulons véritablement.

1- Ce texte que vous propose la Fédération autonome du collégial est extrait d'une analyse réalisée par Renée-Claude Lorimier, qui a assumé la responsabilité des dossiers pédagogiques à la FAC de 2000 à 2004.



# MANIFESTATION

**CONTRE LE REFUS DU GOUVERNEMENT CANADIEN D'ADOPTER LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES**



**SAMEDI 13 SEPTEMBRE À 14H00**  
**PARC ÉMILIE-GAMELIN - MÉTRO BERRI-UQAM À**  
**MONTRÉAL**

**Le 13 septembre 2008 sera l'occasion de rappeler à la population en son ensemble que le gouvernement du Canada a refusé d'adhérer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En effet, le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les quatre pays qui ont rejeté le document qui est le résultat de plus de vingt ans de conceptualisation au sein du Groupe de travail sur les populations autochtones des Nations Unies.**

**Cela signifie en outre que le gouvernement du Canada souhaite implicitement maintenir les Autochtones dans une situation d'infériorité où ceux-ci doivent accepter les décisions arbitraires du gouvernement les concernant et concernant leurs territoires. Cette situation inacceptable ne peut perdurer !**

## UN CENTRE COMMERCIAL DANS UNE ÉCOLE PRÈS DE CHEZ VOUS!

par Gabriel Dumas

étudiant en sociologie à l'UQAM

Le système d'éducation québécois, instauré dans les années 1960 avec le rapport Parent, avait pour but premier d'être public, laïc et accessible pour les gens des milieux populaires ou des régions éloignées des grands centres. Pourtant, depuis le dégel des frais de scolarité à l'université en 1990, l'État a diminué à de nombreuses reprises le financement des institutions postsecondaires, suivant ainsi la logique néolibérale. Ainsi, nous sommes aux prises avec un sous-financement chronique atteignant près de 305 M\$<sup>1</sup> au niveau collégial et 375 M\$ à l'université<sup>2</sup>.

### Le sous-financement: une condition de la privatisation

Une telle situation force ces institutions à chercher d'autres sources de financement, d'où le transfert de la facture aux étudiants et aux étudiantes (par un dégel des frais de scolarité, par exemple), ou encore le phénomène plus « subtil » de la privatisation. Cette intrusion du privé dans nos institutions postsecondaires est parfois facilement identifiable (par exemple l'apparition de publicités dans les toilettes...), mais il en existe également une forme plus sournoise : la privatisation des services auxiliaires. Ce qui signifie que, un peu à la manière de l'État québécois des dernières années, les universités et les cégeps se débarrassent progressivement de différents services qui étaient de leur ressort auparavant (services alimentaires, services sportifs, papeterie, construction de nouveaux pavillons ou laboratoires, etc.). Bref, ces institutions jettent la gestion de leurs services dans l'arène des fauves communément appelée le libre marché.

Il est nécessaire de comprendre que les entreprises privées n'investissent pas dans le réseau en souhaitant rendre l'éducation plus accessible et de meilleure qualité. Comme toutes compagnies à but lucratif, ces entreprises visent d'abord et avant tout la maximisation de leurs profits. C'est pourquoi elles tentent de

s'assurer le monopole des services (nourriture, café, livres, etc.) par la signature de contrats d'exclusivité avec les administrations locales (en contrepartie de certains « avantages », qui, plus souvent qu'autrement, sont secrets). Ces contrats, bien souvent, imposent des obligations aux différentes administrations. Prenons l'exemple de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui signa, en 2001, un contrat avec Coca-Cola. La compagnie s'est engagée à verser 1,5 million de dollars pendant 10 ans, afin d'avoir l'exclusivité de la vente de boissons gazeuses sur le campus. En contrepartie, l'Université s'est engagée à vendre un minimum de 3 984 000 canettes de Coke, soit une canette par semaine pendant 10 ans par étudiant, étudiante et employé-e<sup>3</sup> !

**« Les besoins et les désirs des populations étudiantes sont ignorés et orientés vers les besoins et les désirs des actionnaires des entreprises qui ne désirent qu'une seule chose, la rentabilité maximale. »**

### L'envers de la médaille du profit

Ainsi, le désengagement de l'État force les institutions postsecondaires à se tourner vers le privé et nous laisse avec une situation peu glorieuse : des employé-e-s qui travaillent au salaire minimum (ou presque) avec de misérables conditions de travail, une utilisation de nourriture de masse non préparée sur place servie dans une vaisselle non réutilisable pour les cafétérias et, plus globalement, une offre de produits à des prix exorbitants et dont la qualité est souvent douteuse. Les besoins et les désirs des populations étudiantes sont ignorés et orientés vers les besoins et les désirs des actionnaires des entreprises qui ne désirent qu'une seule chose, la rentabilité maximale.

De plus, la présence de ces compagnies privées et de leurs contrats d'exclusivité empêche l'élaboration de tout projet coopératif autogéré par et pour la popula-

tion étudiante locale. Imaginez un peu, par exemple, qu'au lieu d'une usine à junk-food dirigée par une multinationale, nous pourrions avoir une cafétéria offrant des produits de qualité et abordables, tout en offrant des opportunités d'emplois étudiants respectables. Le tout dans un esprit coopératif, soit un mode de fonctionnement démocratique (les décisions importantes sont prises par les membres lors d'assemblées générales) et non orienté vers le profit.

### Le vent peut tourner

Ainsi, il est primordial, au sein de nos associations étudiantes, de promouvoir la lutte contre la présence d'entreprises privées, d'autant plus lorsqu'elles sont monopolistiques. Divers moyens peuvent être entrepris, mais comme pour toute lutte, ceux-ci exigent la création d'un rapport de force à travers la mobilisation. De plus, il est crucial de se questionner collectivement, en assemblée générale, sur la présence concrète des entreprises privées dans les écoles. Pour satisfaire nos revendications, diverses actions peuvent être entreprises. Par exemple, oser briser les monopoles des compagnies privées en organisant des kiosques de distribution de bouffe. De tels gestes montrent sans équivoque notre volonté de préserver notre système d'éducation face à sa transformation en école-entreprise!

1- FÉDÉRATION DES CÉGEPS, Consultations prébudgétaires 2006, Comité permanent des finances de la chambre des communes, Avis de la Fédération des cégeps, 2006, p. 5.

2- CREPUQ, « Réaction de la CREPUQ au budget du Québec », <http://www.crepug.qc.ca/spip.php?article550>, [En ligne] (Page consultée le 15 juillet 2008).

3- (auteur anonyme), 3 984 000 bonnes raisons de se poser des questions, Le méridien de l'UQTR, octobre 2003

**«STOPPONS la PRIVATISATION des programmes sociaux! »**



**Contre les intérêts et la logique du privé en éducation et dans les autres institutions publiques**

## HISTOIRES DE CAMPUS ASSIÉGÉS

### La saga uqamienne continue!

Dans la foulée du plan de redressement à l'UQAM, véritable logique d'austérité budgétaire, la privatisation des services auxiliaires fait son chemin. L'administration a annoncé, à la fin de la session dernière, la fermeture du magasin scolaire Le Bureauphile/Quai des arts ainsi que du resto-bar l'Après-Cours; tous deux appréciés par les étudiants et étudiantes. Plusieurs personnes, dont des étudiants et des étudiantes, ont perdu leur emploi dans ce processus. L'Université négocie actuellement la location des locaux à des compagnies privées afin de renflouer ses coffres percés par un gouffre financier, mais plusieurs groupes militants, dont un groupe d'écologie sociale, tentent de se réapproprier les espaces laissés à l'abandon. La lutte intersyndicale contre cette vaste opération de compression est donc loin d'être terminée!

### Le privé à Marie-Victorin

Le privé est très présent au Cégep Marie-Victorin. La preuve est que le pavillon central et la salle de spectacle appartiennent à la compagnie Espace 7000. L'association étudiante doit alors payer environ 400 dollars pour louer cette salle lorsqu'elle désire y tenir des assemblées générales. Le département de théâtre doit aussi payer afin d'utiliser cette salle. Il n'est pas normal de devoir payer pour utiliser les locaux de nos cégeps! Il y a aussi un projet de complexe sportif évalué à 15 millions de dollars qui appartiendra au centre d'activités physiques et communautaires de l'Est. Le Cégep prête une partie de ses terrains et il endosse les prêts pour la construction du centre, prenant ainsi le risque sur ses épaules. Il faut rappeler à nos administrations que la mission première des cégeps et universités est l'éducation!

### Des nouvelles de Sherbrooke

Au Cégep de Sherbrooke, le privé occupe un espace considérable. En ayant l'exclusivité sur la nourriture chaude, la cafétéria Aramark a un monopole pratiquement total sur le marché de l'alimentation du campus. Pour contrer cette situation, l'Association étudiante du Collège de Sherbrooke (AÉCS) a mis sur pied L'Équitable, un point de vente de produits biologiques, équitables et/ou locaux, géré par et pour la population étudiante. La librairie est aussi contrôlée par le privé à Sherbrooke. En effet, la Librairie GGC a l'exclusivité sur le matériel scolaire neuf. Face à elle, l'AÉCS organise la Banque de livres usagés, un moyen pour la population étudiante de vendre ses vieux livres au prix qu'elle veut à d'autres étudiants et étudiantes par l'entremise de l'association étudiante qui, soit dit en passant, n'en retire aucun profit.

### SOGÉÉCOM toujours au combat!

La lutte contre la présence du privé au Cégep de Maisonneuve est sans relâche pour la Société générale des étudiantes et étudiants du Collège de Maisonneuve (SOGÉÉCOM)! Le 11 mars 2002, elle a réussi à forcer la direction à rompre le contrat avec l'agence de publicité Zoom Média en instaurant un front commun avec les autres syndicats du Collège. Depuis 2004, un café étudiant mis en place conjointement avec une succursale de la coopérative COOPSCO (malheureusement), offre du café, des repas légers et des emplois de qualité aux étudiants et étudiantes. Cependant, le contrat de gestion de l'unique cafétéria du Collège, présentement détenu par Chartwells, vient à échéance en 2009. Nous restons donc vigilants et vigilantes face à ce dossier...

# LE PUBLIC, C'EST LA SANTÉ POUR TOUT LE MONDE!

par **Dominique Daigneault**

Deuxième vice-présidente

Conseil central du Montréal métropolitain - CSN

Le 19 février dernier, le groupe de travail sur le financement du système de santé, présidé par Claude Castonguay, déposait son rapport. Rappelons que Monsieur Castonguay a été actuaire pour des compagnies d'assurances pendant de nombreuses années et qu'il était déjà en faveur d'une médecine à deux vitesses alors qu'il était ministre de la Santé en 1970 et ce, malgré le fait qu'on le désigne comme étant le père de l'assurance maladie. Peu s'en faut pour affirmer que les conclusions du rapport étaient déjà écrites d'avance. Il s'agit en effet d'un quasi manifeste néolibéral sur ce que devrait être le marché de la santé au Québec dans les prochaines années. Il ouvre la porte toute grande pour créer un marché privé fort lucratif. De plus, il outrepassa largement son mandat, dans la mesure où il ne se contente pas d'élaborer une série de propositions sur le financement, le rôle du secteur privé et les ajustements à la Loi canadienne sur la santé. Il se prononce aussi sur l'élaboration de scénarios concernant l'organisation du travail et la gouvernance.

## Quelques éléments du rapport Castonguay

Cela ne surprendra personne, mais le rapport recommande l'augmentation de la contribution du secteur privé afin d'améliorer l'accès aux soins médicaux spécialisés, par exemple, en favorisant la mixité de la pratique médicale, c'est-à-dire en permettant aux médecins de pratiquer à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public. On y prône aussi l'élargissement de l'assurance privée à l'ensemble des services médicaux qui pourraient être dispensés par les centres médicaux spécialisés (CMS). Cette dernière mesure aurait plusieurs effets sur l'accès aux services. D'abord, cela instaurerait un système à deux vitesses dont l'accès dépendra des moyens financiers



des individus plutôt que de leurs besoins réels. De plus, depuis 10 ans, les régimes privés d'assurances ont vu leurs coûts exploser (110 % en moyenne) et la tendance semble vouloir se maintenir<sup>1</sup>. Qu'en sera-t-il si l'on ajoute de nouvelles interventions à la couverture? Déjà, des groupes de salarié-e-s ont réduit leurs protections et certains ont même dû abandonner leurs régimes d'assurance collective à la suite de ces augmentations.

**« S'il existe des problèmes avec le système public de santé québécois, c'est que ce n'est pas assez public. »**

Quant à la mixité de la pratique des médecins, son interdiction s'est avérée être un des facteurs de protection importants du système public. D'ailleurs, l'ex-ministre Couillard lui-même avait fermé la porte à la mixité en raison des abus possibles. Le groupe Castonguay propose trois conditions qui devraient faire office de « verrou » pour encadrer le recours à

la mixité : que ne soient pas drainées les ressources du secteur public; que les revenus tirés de la pratique privée soient limités à un pourcentage de la pratique dans le secteur public; qu'un contrat soit signé par les médecins avec un établissement public. Les médecins ont déjà annoncé qu'ils et elles ne se plieraient pas à ce dernier élément. De plus, il manquerait actuellement 800 omnipraticiens et omnipraticiennes<sup>2</sup>, et autant de médecins spécialistes au Québec. Ceux et celles qui prônent le développement d'un système privé parallèle de santé avancent que celui-ci permettrait de réduire les listes d'attente du réseau public. Mais d'où viendront ces médecins? Et les 4900 infirmiers et infirmières<sup>3</sup> qui manqueront au Québec d'ici trois ans? Ouvrir davantage de centres privés, permettre la mixité, cela risque simplement de détourner des médecins et des infirmiers et infirmières du secteur public et n'aura rien réglé. Le rapport Castonguay aborde plusieurs autres éléments, mais bien peu de solutions proposées sont souhaitables. Le gouvernement doit plutôt opter pour des solutions qui visent l'amélioration de l'accessibilité au réseau public et sa consolidation. Le recours au secteur privé ne règlera aucun problème, car comme le soulignait Damien Contandriopoulos, chercheur au Département de l'administration de la santé de l'Université de Montréal lors d'une conférence au Congrès de la CSN de mai 2008<sup>4</sup> : « S'il existe des problèmes avec le système public de santé québécois, c'est que ce n'est pas assez public. Il n'existe aucune raison de le changer pour un système privé moins performant, plus cher et moins équitable. »

1- CSN (2008) Rapport Castonguay : le privé n'est pas une pilule dorée, Le public, c'est la santé pour tout le monde ! Bulletin spécial d'information no 5

2- CSN (2007) Le privé ne règlera pas les pénuries de personnel ni les listes d'attente, Le public, c'est la santé pour tout le monde ! Bulletin spécial d'information no 3

3- Ibid

4- STEWART Lyle (2008) Des mythes qui favorisent les intérêts privés, Perspectives CSN, no 22, pp 6-7

## L'UTILISATEUR-PAYEUR : QUAND LES NÉOLIBÉRAUX NOUS PARLENT D'ÉQUITÉ

par **Philippe Hurteau**

Chercheur à l'Institut de recherches socio-économiques  
www.iris-recherche.qc.ca

Le 10 avril dernier, un rapport, un autre, est venu troubler notre quiétude. Après le rapport Castonguay qui visait un élargissement de la place du privé en santé, les partisans et partisans de la privatisation des services publics se sont trouvé-e-s un nouveau champion : Claude Montmarquette. Le groupe de travail de Montmarquette, économiste formé par l'école de Chicago, comptait aussi sur la participation de Joseph Facal, professeur aux HEC<sup>1</sup> Montréal, et de Lise Lachapelle, consultante en stratégie d'affaires. Le mandat donné à ce groupe de travail par la Ministre des Finances était clair : mettre de l'avant le principe de l'utilisateur-payeur comme nouvelle source de financement pour les services publics. Ce principe privilégie l'imposition d'une tarification individuelle et directe comme préalable à l'utilisation d'un service public au détriment de la solidarité qui caractérise l'idée à l'origine de notre fiscalité progressive. Par conséquent, l'abolition de cette valeur collective d'équité est le préalable à l'application du principe d'utilisateur-payeur.

Le passage d'un système fiscal dans lequel chacun et chacune cotise selon son revenu à un système où la part des cotisations individuelles est évaluée selon la fréquence d'utilisation des services est significatif. L'objectif est de créer un environnement fiscal ouvert à la compétitivité dans lequel les investisseurs, détenteurs de capitaux, pourront investir au Québec sans

craindre de voir le retour sur leurs investissements restreint par des mécanismes de redistribution jugés improductifs et paralysants.

En plus de cette profonde transformation sociétale, deux impacts découleraient de la mise en œuvre des recommandations du rapport Montmarquette. D'abord, pour administrer un régime fiscal qui fonctionne au cas par cas, il faut mettre en place des agences étatiques chargées de la gestion des paliers de

**« M. Montmarquette et ses acolytes, obnubilés par l'oracle du marché, oublient l'existence d'un pacte politique qui lie entre eux les Québécois et les Québécoises et qui respecte les principes élémentaires de solidarité par la reconnaissance d'un cycle de vie allant de la petite école au CHSLD. »**

tarification. Qui plus est, les mesures suggérées comportent un élargissement nécessaire de l'appareil de contrôle et de surveillance étatique. Pour être éligible à un programme de solidarité sociale dans un système basé sur la logique d'utilisateur-payeur, il ne suffit plus d'être citoyen ou citoyenne; il faut subir les contrôles d'une bureaucratie impersonnelle chargée de déterminer si l'on se qualifie pour l'obtention d'une « faveur », l'assistance publique.

L'instauration ou l'augmentation de la tarification d'un service réduit nécessairement son accessibilité. En effet, il s'agit là d'une règle économique élémentaire : plus le prix d'un produit de consommation s'élève et plus le bassin de consommateurs et consommatrices susceptibles de le consommer rétrécit. Ainsi, on retrouve dans le rapport Montmarquette un dogme néolibéral : restreindre l'utilisation des services sociaux en assimilant au gaspillage la situation d'un étudiant ou d'une étudiante poursuivant un par-

cours académique au-delà des besoins strictement liés aux impératifs de la productivité économique ou celle d'une personne âgée qui multiplie ses visites à l'urgence à cause d'une mauvaise grippe.

Modérer la consommation d'un « produit » n'a de sens que si cette consommation génère un impact nocif au plan social ou environnemental. La question se pose alors : en quoi l'accès du plus grand nombre aux services sociaux peut-il être quelque chose à limiter? M. Montmarquette et ses acolytes, obnubilés par l'oracle du marché, oublient l'existence d'un pacte politique qui lie entre eux les Québécois et les Québécoises et qui respecte les principes élémentaires de solidarité par la reconnaissance d'un cycle de vie allant de la petite école au CHSLD. Si le même parcours est emprunté par tous et toutes, n'est-il pas normal d'en partager les coûts et les risques?

1- Hautes études commerciales, école de gestion



# LE DROIT DES FEMMES MENACÉ: À PROPOS DU PROJET DE LOI C-484

par Justine Rouse-Lamarre  
étudiante en histoire à l'UQAM

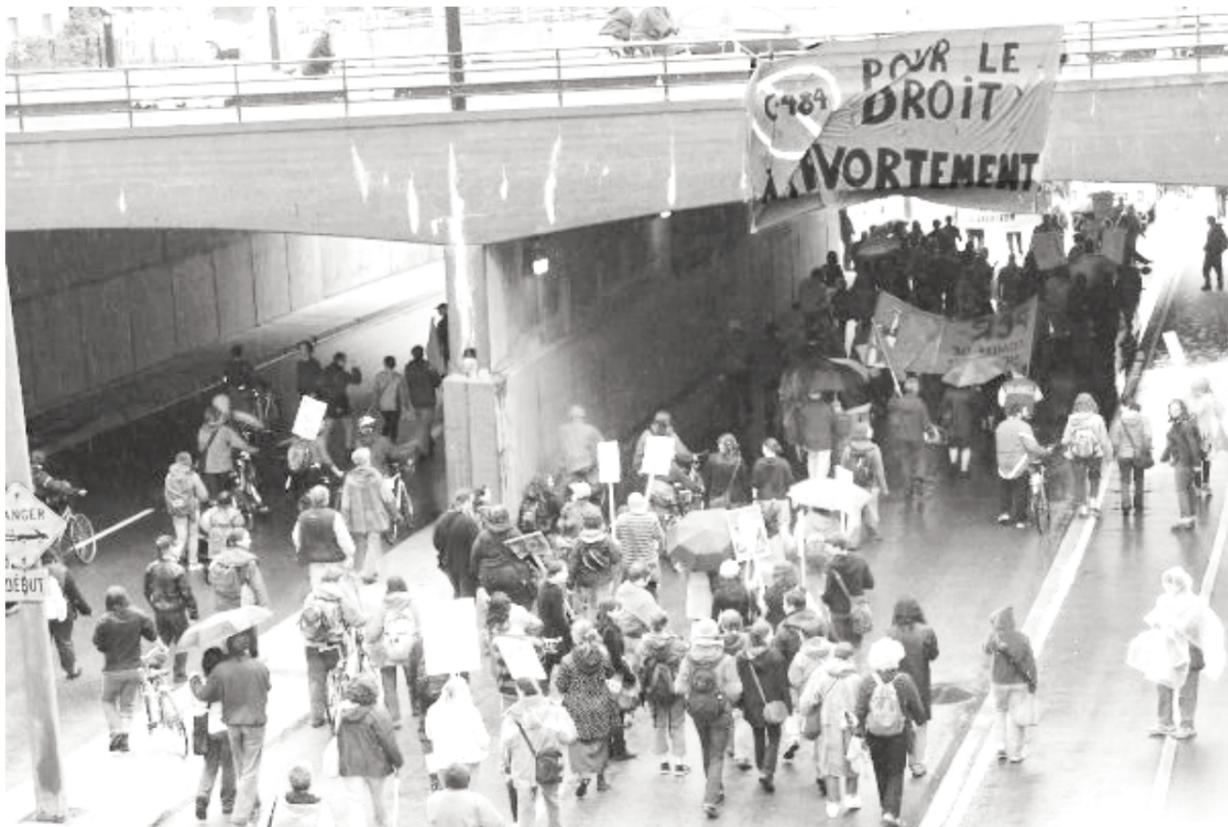
Au cours des années 1970, la lutte pour décriminaliser l'avortement est devenue un emblème du féminisme. Le docteur Morgentaler, un médecin pratiquant des avortements ouvertement depuis la fin des années 1960, a permis, suite à plusieurs arrestations, de porter le dossier devant la Cour Suprême du Canada. En 1988, un juge de la Cour Suprême du Canada affirma que « forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener le fœtus à terme, à moins qu'elle ne remplisse certains critères indépendants de ses propres priorités et aspirations, est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne »<sup>1</sup>. Seulement vingt ans plus tard, ce droit fraîchement acquis est à nouveau remis en question.

## Les effets pervers du projet de loi

Alors que le Parti conservateur avait promis de ne pas aborder le débat sur l'avortement au cours de son mandat actuel, plusieurs projets de loi privés<sup>2</sup> liés à la question sont néanmoins traités en Chambre des communes. C'est suite au meurtre d'une femme enceinte en Alberta que le député conservateur Ken Epp a déposé le projet de loi C-484 sur « les enfants non encore nés victimes d'actes criminels ». Afin d'éviter la polémique, le député albertain s'est assuré d'y insérer une clause sur l'avortement, affirmant qu'elle préserverait le droit des femmes d'interrompre leur grossesse. Le but? Procurer une plus grande sécurité aux femmes enceintes, plus vulnérables et sujettes à se faire violenter. Malgré cette noble intention, nous avons pu constater les effets pervers qui découlent de lois semblables chez nos voisins états-uniens. Par exemple, plusieurs femmes ont été incriminées pour consommation d'alcool ou de marijuana. Pire encore, une femme enceinte violente par son mari n'est plus victime : elle devient complice des blessures infligées au fœtus! Mais ce qui est à première vue paradoxal, c'est que certaines personnes vont même jusqu'à avoir recours à la violence, au nom de la « sécurité » du fœtus. En témoigne la clinique Morgentaler de Fredericton, qui a recours à des bénévoles pour assurer la sécurité des femmes face aux menaces constantes de manifestants et manifestantes anti-choix.

## C-484: la pointe de l'iceberg?

Par contre, le projet de loi C-484, qui sera soumis au



Le 1<sup>er</sup> juin dernier, plus de 1500 personnes ont manifesté contre le nouveau projet de loi C-484 dans les rues de Montréal. La mobilisation se poursuit cet automne avec une autre manifestation, cette fois pan-canadienne, le 24 septembre prochain à 12h00, lieu à confirmer

3<sup>e</sup> tour de vote à la rentrée parlementaire cet automne, n'est pas le seul à menacer le droit des femmes. Le projet de loi C-338 criminalise l'avortement après 20 semaines de grossesse, sauf si la mère souffre de conditions pathologiques graves. Il n'y a aucune exception pour les problèmes de santé mentale de la femme ou les anomalies sévères du fœtus. De surcroît, l'avortement y est défini comme « la mort d'un enfant qui est survenue avant qu'il soit complètement sorti du sein de la mère »<sup>3</sup>. Ensuite, le projet de loi C-537 a pour but de protéger le droit des professionnels de la santé et d'autres personnes de refuser, sans crainte de représailles ou d'autres mesures coercitives et discriminatoires, de participer à des actes médicaux qui sont contraires aux préceptes de leur religion ou à leur croyance au caractère inviolable de la vie humaine. Or, ce droit existe déjà au Québec et au Canada. Par ailleurs, il permet d'introduire explicitement une définition de la vie humaine qui « s'étend de toutes les étapes du développement de l'organisme humain depuis la fécondation ou la création »<sup>4</sup>. Finalement, le projet

de loi C-543 vise à ce que « la grossesse constitue une circonstance aggravante dans la détermination de la peine d'une infraction perpétrée par un délinquant »<sup>5</sup>. N'était-ce pas déjà le but principal du projet de loi C-484? Pourquoi créer autant de lois qui se ressemblent, si ce n'est que dans le but de rouvrir le débat sur l'avortement? En tant que citoyennes et citoyens, nous devons faire preuve de vigilance, puisque tous ces projets convergent vers la reconnaissance du fœtus en tant qu'humain à part entière, ce qui constitue, selon nous, un premier pas en arrière.

1- COALITION POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT. « Flash : dernières nouvelles sur le projet de loi C-484 », *L'Activiste* (printemps 2008)

2- Cela signifie qu'il est déposé, non par le parti lui-même, mais par seulement un de ses députés.

3- LAMONTAGNE, Yves (M.D.), INFOLETTRE 6, <http://www.cmq.org>

4- Ibid.

## RASSEMBLEMENT PANCANADIEN DES JEUNES FÉMINISTES «TOUJOURS REBELLES»

par Émilie Gendron  
étudiante au Collège de Bois-de-Boulogne

Le Rassemblement pancanadien des jeunes féministes « Toujours RebELLES » aura lieu les 11, 12 et 13 octobre 2008 à l'UQAM. Ce projet se veut un événement ouvert aux jeunes féministes de 14 à 35 ans de différents milieux à travers le Canada. Il leur permettra de se rencontrer, d'échanger, de partager leurs analyses et leurs expériences comme jeunes femmes et de discuter d'enjeux qui les affectent directement. Il leur permettra aussi de collectiver leurs luttes féministes, de se solidariser entre elles et d'acquiescer des outils favorisant l'action collective dans le contexte actuel de montée de la droite.

Ainsi, nous faisons face à des idées conservatrices qui prennent une place de plus en plus importante dans l'espace public, que ce soit au niveau politique, économique ou social. On note par exemple, des projets de loi visant à restreindre les droits des femmes, tel que le projet C-484 qui aurait

comme conséquence de limiter, ou même de criminaliser l'avortement. Il y a aussi des compressions budgétaires dans les programmes sociaux ou bien des augmentations de tarifs, telle l'augmentation des frais de scolarité. On peut aussi penser au discours masculiniste qui, d'une part, minimise la violence faite aux femmes et, d'autre part, laisse entendre que les hommes sont actuellement victimes des luttes féministes. Les porteurs de ce discours manipulent les statistiques sur le suicide et l'échec scolaire des garçons lorsqu'ils argumentent à propos du prétendu désarroi des hommes. Finalement, l'idée voulant que « le féminisme soit allé trop loin » ou bien « qu'il faille être compétitive pour faire sa place dans le monde » trouve de plus en plus de résonance dans l'opinion publique. Le contexte de la montée de la droite teinte notre génération et cause des difficultés dans l'organisation de notre mouvement. D'où la nécessité de se mobiliser!

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire à l'événement : <http://rebelles2008.org>



# TOUT N'EST PAS SOUS CONTRÔLE!

## RAISONS ET PERSPECTIVES DE LA GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE 2008 À L'UQAM

par **Christian Pépin**  
étudiant en sociologie à l'UQAM

« La communauté serait traitée totalement injustement si elle devait être appelée à payer les conséquences de cette dérive. »

**Claude Corbo, recteur de l'UQAM**, extrait du communiqué de presse réagissant au dépôt du 2<sup>e</sup> rapport du Vérificateur général du Québec sur la situation de l'UQAM (5 juin 2008)

Plongée depuis deux ans dans une crise financière sans précédent, l'UQAM est saignée à blanc par un processus de rééquilibrage budgétaire déplorable. C'est contre cette vaste opération de coupures drastiques que se sont levé-e-s près de 13 000 étudiants et étudiantes de cette université, au moment le plus fort d'une grève illimitée lors de l'hiver dernier. D'une durée variant entre 3 et 9 semaines selon les syndicats en présence, cette lutte s'est butée à une administration qui, par tous les moyens possibles, a essayé de saboter le combat des grévistes. Malgré ses maigres résultats, cette grève aura laissé sa marque dans un conflit qui perdure toujours.

### De quelle misère est née cette colère?

Dès novembre 2006, il est révélé que le projet du Complexe des sciences est sous-évalué de 40 M\$. Cette première onde de choc s'accompagne peu après de violentes secousses : les dépassements de coûts sont finalement de 100 M\$ et pour l'Îlot Voyageur (PPP), ils sont de 200 M\$. Ces projets carburant au crédit plutôt qu'au financement public adéquat, l'Université est dorénavant placée devant un potentiel endettement cumulatif d'un demi-milliard d'ici 2012.

Juge plutôt qu'accusé, le PLQ va contraindre l'UQAM à un plan de redressement visant le retour à l'équilibre budgétaire. Nouvelles hausses de frais afférents, gel d'embauche des professeur-e-s et évaluation systématique des programmes selon leur rentabilité économique ont initialement pour but la résorption de la moitié du déficit. Mesures jugées finalement insuffisantes par la ministre Courchesne, c'est la totalité du déficit qui doit maintenant être atteint d'ici 2012. En échange : versement de subventions conditionnelles retenues par le gouvernement et reprise de l'Îlot Voyageur et des coûts liés à celui-ci. Face aux nouvelles coupures à prévoir, qui annoncent un véritable saccage de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation à l'UQAM, la mobilisation va prendre son envol.

### La riposte s'organise

À l'automne 2007, la lutte à l'UQAM passe par un projet de grève nationale. L'ASSÉ mène sa campagne autour d'un réinvestissement massif en éducation, prolongement conséquent des revendications uqamiennes. Face au récent dégel des frais de scolarité, la gratuité scolaire figure à la tête des revendications de la campagne. Mais la barre était-elle trop haute, car comment expliquer sinon un échec aussi désastreux, où la vaste majorité des associations étudiantes consultées ont rejeté l'appel à la grève générale illimitée? Devant une société québécoise de plus en plus à droite, avoir centré le débat sur la gratuité scolaire a probablement créé la confusion quant

aux réels objectifs à court terme de la grève, soit de contrer le dégel des frais de scolarité.

Par la suite, le plan de redressement uqamien devient alors le cœur de la mobilisation, avec en vue un débrayage d'une semaine à la mi-novembre. C'est finalement la grève générale illimitée qui est votée dans 4 facultés (sciences humaines, science politique et droit, arts et lettres, langues et communication). Elle aura duré maximale dix jours, reflet d'une précipitation en manque d'organisation et de perspectives, qui fragilisa d'autant plus le recours à cette arme ultime. Faute d'avoir eu gain de cause, des assemblées de grève sont tout de même prévues pour la session suivante.



### Des débuts difficiles

Contre toute attente, un débrayage national est toujours dans la mire de certaines associations étudiantes uqamiennes, en plus de quelques autres associations étudiantes collégiales et universitaires, malgré la sévère division au sein de l'ASSÉ sur la question. À partir de revendications plus modestes et l'absence d'un plancher préalable au déclenchement de la grève, celles-ci croient pouvoir réaliser l'impossible. Les conséquences sont désastreuses : parmi quatre syndicats consultés au départ à l'UQAM, seule l'Association facultaire étudiante en sciences humaines (AFESH) emboîte le pas. La perception répandue que la grève (et non la cause!) était l'objectif à atteindre fait probablement partie des causes de ce scénario déplorable. De plus, le report du nouveau plan de redressement uqamien laissait planer un doute sur la gravité de la situation. Ainsi, un certain vent d'optimisme soufflait parmi une large frange de la population étudiante en général, lorsque plusieurs criaient plutôt à la catastrophe.

C'est alors que l'administration et le gouvernement croyaient du coup avoir eu raison de toute résistance. Mais l'AFESH reconduit seule la grève, à la grande surprise générale. Cela va conduire quelques associations étudiantes modulaires à se joindre au débrayage. Avec en plus, l'annonce, lors du 5 mars dernier, de nouvelles mesures rétrogrades contenues dans un Plan de redressement « amélioré », les facultés d'arts et de langues, communication, tiennent à nouveau un vote, fruit des efforts tant attendu par les grévistes. Et la grève va passer, donnant un souffle d'espoir à une bataille des plus acharnées. Malgré de nombreuses manipulations médiatiques de la part de

l'administration, sans parler de l'expulsion de 3 exécutants et exécutantes pour une période de 20 jours, la légitimité de ce combat aura eu raison des menaces de la direction. Mentionnons que pendant ce temps, plusieurs associations étudiantes modulaires de l'Université de Montréal ont joint les rangs de la grève, avec des espoirs de grève nationale qui ne dureront par contre, que quelques semaines.

### L'apogée du conflit

Devant une mobilisation devenue incontrôlable, la haute direction veut forcer le retour en classe : obliger tout enseignant ou enseignante à donner les cours malgré les piquets de grève et à attribuer la note échec à tout gréviste qui ne se présenterait pas lors d'un examen. Un appel à la perturbation de la Commission des études est alors lancé par les associations étudiantes en grève. Des portes sont forcées et la réunion annulée. L'administration riposte en procédant à une demande d'injonction de la Cour.

L'impopularité de cette mesure est notoire, en témoignent les nombreux appuis de solidarité, tant à l'intérieur de l'université qu'à l'extérieur. Lors de la réunion de mobilisation la plus massive de toute la grève (près d'une centaine de personnes!), il est même décidé que soient maintenus les piquets de grève malgré la menace des tribunaux. Dans ce contexte, la cour décide de réduire la portée de l'injonction, en maintenant tout de même plusieurs ambiguïtés quant à son application.

Suite à cela, de réelles négociations ont finalement lieu. Mais la partie administrative refuse d'aborder le fond du plan de redressement, prétextant qu'un processus entre la ministre, la direction uqamienne et le réseau UQ ne devait pas être outrepassé. Du moins, on promet qu'aucun programme de baccalauréat ou des cycles supérieurs ne sera aboli. Une rencontre avec le cabinet de la ministre Courchesne a également lieu, sans résultats satisfaisants. Plusieurs centaines de gens sont même prêts à mettre leur session en jeu pour arracher des gains significatifs, argumentant que cela procurerait une force de frappe nécessaire à la victoire, pour enfin mettre le « recteur de guerre » Corbo à genoux. Mais la grève prend fin malgré tout, avec en main de bien maigres résultats.

### Quelles perspectives?

Plusieurs sortiront de cette bataille avec un amer goût de défaite, compréhensible à la lueur des très minces avancées obtenues. Par contre, à défaut d'avoir eu gain de cause immédiatement, jamais l'opposition au plan de redressement de l'UQAM n'aura connu pareille médiatisation dans l'espace public. De plus, on peut espérer que la mobilisation des syndicats de travailleurs et de travailleuses soit haussée d'un cran du moins, dans les mois à venir. Enfin, que dire des mots du recteur Corbo qui reconnaît enfin, un an après son arrivée, que la communauté universitaire ne doit pas payer le prix d'erreurs qu'elle n'a pas commises? Même si les gestes de ce dernier trahissent complètement jusqu'ici une telle rhétorique, il est certain que les divers syndicats de l'UQAM sauront continuer la lutte pour que cela se traduise enfin dans la réalité.

## Implique-toi dans les comités de l'ASSÉ !

Tu veux faire ta part dans la lutte pour le droit à l'éducation et vivre une expérience enrichissante ?  
Les comités de l'ASSÉ sont là pour toi ! Voici les comités dans lesquels tu peux t'impliquer :

★ Information

★ Formation

★ Mobilisation

★ Journal

★ Luites sociales

★ Femmes

★ Recherche et affaires académiques

Pour plus d'informations concernant ces comités ou pour savoir comment t'impliquer, contacte-nous !

Par téléphone au (514) 390-0110 ou par courriel à [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)

# L'ÉDUCATION SOUS OCCUPATION!

ENTREVUE AVEC DES MILITANTS ÉTUDIANTS ET DES MILITANTES ÉTUDIANTES EN PALESTINE

La Palestine est une terre occupée et tous les aspects de la vie là-bas sont liés à la réalité de l'occupation militaire. Il en va de même pour la question de l'éducation; par ailleurs, la lutte pour ce droit fondamental est étroitement en relation avec les aspirations d'émancipation de la société en général.

Récemment, lors de son dernier Congrès annuel, l'ASSÉ a adopté une proposition d'appui à la campagne de boycott, désinvestissement et sanctions contre l'Apartheid israélien. Cette campagne a été lancée en 2005 par plus de 170 organismes issus de la société civile palestinienne, dans le but de poser des gestes concrets pour forcer Israël à respecter les droits humains fondamentaux. Il s'agit d'une campagne semblable à la campagne de boycott contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud pendant les années 1980, campagne qui a joué un rôle clé dans la chute de ce régime.

Dans le but d'en savoir plus sur la question du droit à l'éducation en Palestine, l'Ultimatum s'est entretenu avec trois militants étudiants et militantes étudiantes qui fréquentent des institutions d'enseignement de la Cisjordanie, l'un des territoires occupés de la Palestine et là où se construit actuellement un mur de séparation au tracé de plus de 700 kilomètres (aussi qualifié de mur de l'Apartheid) qui traverse ville et villages et coupe les Palestiniens et les Palestiniennes du reste du monde.

**1- Pouvez-vous nous parler de la réalité d'aller à l'école sous occupation militaire? Qu'est-ce que cela signifie pour les étudiants, les étudiantes et leur famille?**

Les barrières et les points de contrôle (checkpoints) sont utilisés pour persécuter les Palestiniens et Palestiniennes à travers tout le pays. Les obstacles physiques affectent tous les aspects de la vie, y compris le droit à l'éducation. Ces barrières empêchent l'accès à l'emploi et aux terres qui constitue le gagne-pain de la population depuis des décennies. Les points de passage rendent extrêmement difficile l'accès à des services de base, tels que les écoles et les cliniques. C'est dans ce contexte que la population en Palestine survit et va à l'école.

Il s'agit d'une situation urgente : la restriction de la liberté de mouvement est l'un des problèmes les plus pressants en Palestine. À l'heure actuelle, les institutions internationales ne font preuve d'aucune efficacité en ce qui concerne la pression à exercer sur Israël, pour qu'il y ait enfin un terme à toutes ces souffrances.

L'État israélien brime délibérément la liberté de mouvement de la population palestinienne en entier, via les centaines de clôtures de barbelés qui sont érigées entre les villes et les villages, dans l'espoir de déplacer ces populations. Ces politiques n'ont rien à voir avec la sécurité, comme le prétend Israël.

**2- Pouvez-vous nous parler des effets du Mur en construction par Israël sur l'éducation des Palestiniens et des Palestiniennes?**

**« Les barrières et les points de contrôle (checkpoints) sont utilisés pour persécuter les Palestiniens et Palestiniennes à travers tout le pays. Les obstacles physiques affectent tous les aspects de la vie, y compris le droit à l'éducation. »**

Les étudiants et étudiantes qui vivent à l'ouest du Mur font face à des difficultés au quotidien. Simplement pour se rendre à l'école, ils et elles doivent traverser les checkpoints du Mur. Le stress de cette attente et de cette épreuve fait en sorte que plusieurs abandonnent tout simplement leurs études. Le village De Barta'a Est en Cisjordanie, par exemple, est complètement entouré par le Mur et autres clôtures; cette ville ne possède pas d'école secondaire ou d'école spécialisée dans l'enseignement des sciences. Par conséquent, plusieurs jeunes, particulièrement les jeunes femmes, abandonnent leurs études plus tôt que prévu et ne fréquentent pas l'université.

Le harcèlement des enseignants et enseignantes par les soldats aux checkpoints a été documenté de manière exhaustive par différentes organisations. C'est l'éducation des femmes et des filles qui est la

plus sévèrement touchée. Les blocages routiers qui restreignent l'accès à l'école, la peur des abus aux mains des soldats et le coût élevé des moyens de transport font en sorte que plusieurs parents mettent fin rapidement aux études de leurs filles.

**3- Quelles sont les organisations étudiantes en Palestine et quelles sont leurs relations avec les autres mouvements sociaux? Comment ces mouvements fonctionnent-ils dans le contexte de luttes plus larges pour la justice et l'autodétermination?**

Il n'y a pas vraiment d'organisations étudiantes officielles en Palestine. Par contre, il existe plusieurs organisations bénévoles, tel que le Comité populaire contre le Mur. Les groupes comme ce dernier sont en lien avec plusieurs mouvements sociaux. Ces groupes fournissent de l'aide, dénoncent les injustices (par exemple au niveau du Mur) et mènent diverses activités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Il y a également des associations étudiantes dans les universités. En général, ces associations ne sont pas officiellement liées aux autres mouvements sociaux, mais peuvent y intervenir, car elles sont affiliées à des partis politiques à l'extérieur des campus.

[NDLR : Il y a également une intense répression des militants étudiants et des militantes étudiantes. Ces derniers et dernières sont fréquemment arrêté-e-s, détenu-e-s et questionné-e-s par les autorités israéliennes. Dans plusieurs endroits, l'accès aux écoles et le passage à travers les checkpoints ne sont accordés qu'aux étudiants et étudiantes qui fréquentent des institutions où les activités politiques sont formellement interdites.]

**Pour en savoir plus sur la Campagne de « Boycott, désinvestissement et sanctions contre Israël », visitez les sites suivants:**

<http://bdsmovement.net>

<http://tadamon.resist.ca/>

[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)



## DE MONTRÉAL À BOGOTA: LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES EN PÉRIL

par **Thioro Gueye et Geoffroy Bruneau**  
membres de la délégation Colombie (été 2008)  
pour l'ASSÉ

Les universités colombiennes n'échappent pas aux ravages du discours néolibéral. Le conflit armé qui sévit depuis soixante ans ne fait qu'accentuer le phénomène et détourne les universités de leur mission première : offrir un espace critique à l'abri des intérêts de l'élite dominante.

La privatisation des universités n'est pas seulement un phénomène exclusif à l'Amérique du Nord, mais une réalité concrète qui s'étend à l'échelle de la planète, dans le contexte de globalisation de l'économie. À ce titre, la Colombie n'échappe pas à ce vent de néolibéralisme. De plus, la guerre civile qui sévit depuis soixante ans ne fait qu'accélérer l'appauvrissement du peuple colombien.

En effet, ce conflit accentue la polarisation idéologique entre différents camps. D'une part, les forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), guérilla marxiste, visent l'établissement d'un État socialiste en Colombie. D'autre part, le gouvernement colombien, dirigé par Alvaro Uribe (conservateur) et la stratégie étatique du paramilitarisme d'extrême-droite, défend les intérêts des propriétaires terriens et plus généralement, vise à maintenir le pouvoir politico-économique. Enfin, la société civile (syndicats, mouvement étudiant, etc.) lutte, tant bien que mal, pour une véritable justice sociale. Cette dernière est ouvertement accusée de terrorisme par le gouvernement colombien et est victime d'une violente répression de la part des paramilitaires (menaces de mort, arrestations abusives, tortures, intimidations et assassinats).

### Autonomie universitaire en péril

En Colombie, l'autonomie des universités est un important acquis historique des mouvements sociaux, ratifiée dans la constitution colombienne en 1991. Elle consiste en la capacité de ces institutions à se gouverner elles-mêmes de manière démocratique et indépendamment des intérêts économiques et étatiques. Toutefois, depuis les dix dernières années, un processus de

privatisation et de perte d'autonomie des universités est en cours. Effectivement, le gouvernement colombien délaisse un modèle universitaire d'inspiration européenne basé sur la primauté de la formation générale pour se diriger vers une réforme nord-américaine basée sur les besoins du marché. De plus, les membres internes de l'université (professeur-e-s, étudiants et étudiantes, employé-e-s) perdent de plus en plus de pouvoirs décisionnels au sein des universités, et ce, au profit du secteur privé. Il est également important de mentionner que le gouvernement colombien asphyxie financièrement les universités (sous-financement chronique) et de ce fait, les force de plus en plus à s'autofinancer.

### Défense de l'université publique, démocratique et autonome

Plusieurs organisations se côtoient dans le mouvement étudiant colombien dont la plus importante est l'association colombienne des étudiants universitaires (ACEU) créée en 1998. En dépit des menaces de mort, de l'intimidation et des assassinats répétés, les étudiants et étudiantes du secondaire et des études supérieures luttent pour une université démocratique, publique et qui pose un regard critique sur la société.

Un plan de redressement financier du réseau de l'Université Nationale de Colombie, semblable à celui de l'UQAM, a conduit des milliers d'étudiants et étudiantes à se mobiliser, lors du mois de mai 2006, par le biais d'une grève générale illimitée. Au même titre que l'UQAM, l'Université Nationale en Colombie, fait figure de symbole en tant qu'institution publique et accessible. Lors du dernier congrès national de l'ACEU, qui s'est déroulé du 22 au 24 mai dernier, des liens importants ont été tissés entre une délégation de l'ASSÉ et des militants et militantes de cette organisation. Il en est résulté l'adoption d'une résolution d'appui aux étudiants et étudiantes de l'UQAM dans leur lutte contre le plan de redressement financier qui menace gravement le caractère public et démocratique de l'institution. Cet appui sans équivoque du mouvement étudiant colombien, ainsi que la similarité des luttes étudiantes à travers le monde, démontre la nécessité de bâtir une véritable solidarité étudiante internationale.



## QU'EST CE QUE L'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

### Pour le droit à l'éducation

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite, publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

### Pour une stratégie efficace : Le syndicalisme de combat!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

### L'ASSÉ, c'est ses membres!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

### S'unir pour être plus forts!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant d'élaborer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

### BLOC TECHNIQUE

**Rédaction:** Jean-Sébastien Ranger, Emmanuelle Sirois, Patrick Véronneau, Guy Desmarais (FAC), Gabriel Dumas, Dominique Daigneault (CSN), Justine Rouse-Lamarre, Émilie Gendron, Christian Pépin, Sophie Schoen, Thioro Gueye, Geoffroy Bruneau

**Correction:** Christine Thibault, Véronique Martineau, Daniel Gendron, Valérie Soly, Éliane Legault, Christian Pépin, Pascal Chabot

**Traitement des photos et des images:** Jean-Christophe Gascon

**Mise en page:** Christian Pépin et Jean-Christophe Gascon

**Impression:** Payette et Simms

**Tirage:** 20 000 exemplaires.

**Distribution:** On fait notre possible!

**Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec:** ISSN : 61999, No. 619994

# FLASH HISTORIQUE

Nous faisons paraître ici un article du Québec étudiant, ancien journal de l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ). Cette organisation syndicale a marqué l'histoire des luttes sociales au Québec de 1974 jusqu'au début des années 1990. L'ASSÉ se réclame de l'héritage de ce mouvement aujourd'hui défunt, en continuant de faire vivre au gré des batailles cette tradition syndicale combative. Le texte qui vous est ici présenté porte sur le budget du Parti Québécois de mars 1981, au moment où Jacques Parizeau était ministre des Finances. Celui-ci imposait un "régime minceur" aux programmes sociaux, sabrant dans le "gras" de l'accessibilité et la qualité de ces derniers. Comme quoi les politiques d'austérité budgétaire ne datent pas d'hier!

31 août 1981 - Québec Étudiant - Page 5

## EDUCATION:

# Les restrictions budgétaires font couler beaucoup d'encre!

par Pierre Bélanger

Le 10 mars '81, le ministre des Finances Jacques Parizeau annonce publiquement, et devant les caméras de télévision s.v.p.l., le nouveau budget du gouvernement du Québec pour l'année à venir. Un budget austère, sans grande surprise, poursuivant une politique déjà bien amorcée de coupures budgétaires à des secteurs aussi vi-

taire; le congédiement arbitraire de 1 000 employé-e-s de soutien; \$80 millions en moins pour les budgets des universités; plus de \$18 millions retranchés pour l'éducation aux adultes. Rien de moins!

Quant à l'aide financière pour les étudiant-e-s, elle ne subira aucune modification majeure, malgré les recommandations de l'ANEQ, le système de prêts

gouvernement s'affirmant plus près des intérêts de la population.

### Un gras bien maigre

Ironiquement, puisqu'il en est, le «grand» argentier de l'État québécois affirmait dans une conférence de presse, trois mois, jour pour jour, après l'annonce officielle de son budget, que les coupures dans le

### Maigrir aux dépens de qui?

Même des hauts administrateurs reconnus comme conservateurs ont critiqué avec véhémence les mesures de Parizeau. Dans une lettre adressée à *La Presse*, le 6 avril dernier, le recteur de l'Université du Québec à Montréal, Claude Pichette, exprimait cet avis: «On comprend aisément que la réduction de la contribution financière de l'État peut avoir des conséquences dramatiques et même désastreuses pour les jeunes universités moins nanties. Telle est la situation à l'Université du Québec à Montréal, qui a dû prendre la décision très difficile de contourner fermement ses admissions.»

Selon le syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ), il y aura près de 9 000 étudiant-e-s qui ne seront pas admis à cette université à cause de ce contingentement.

Un autre «illustre» personnage, le président de la Fédération des CEGEPs, M. Benoît Lauzière, parlant d'improvisation et de démagogie, soulignait les différents aspects négatifs de ces mesures en ces termes: «Il faut le dire; il y aura désormais moins de services, moins de cours, moins de personnel et moins de gratuité scolaire.» (*Le Devoir*, 27 mars 1981).

Donc, nous sommes bien loin des promesses du P.Q. concernant la gratuité scolaire et pour un plus grand accès à l'éducation pour tous et toutes.

### Opposition aux coupures

D'autre part, nous avons le droit à un peu moins de pessimisme et un peu plus d'optimisme, puisqu'en fait, l'opposition à ces mesures draconiennes fut générale. Exception faite du Conseil du Patronat du Québec qui applaudissait tout souriant, de nombreuses associations de parents, des organisations syndicales et populaires, ainsi que l'ANEQ, ont joint leurs voix communes afin de riposter à ces politiques non justifiées et impopulaires.

D'ailleurs, plusieurs manifestations ont déjà eu lieu: l'une organisée par la CEQ à Québec, deux autres par la CSN (à Montréal et à Québec). De plus, la CEQ prépare un important colloque, auquel l'ANEQ est invitée, les 25, 26 et 27 septembre prochains. Aussi, suite à une

résolution de notre XIV<sup>ème</sup> Congrès, l'ANEQ a la responsabilité d'organiser un colloque contre les coupures et les contre-réformes en milieu étudiant. Inutile de mentionner que nous invitons toutes les associations membres et non membres, dont le RAEU, à y participer. Il n'en tient qu'à nous de bâtir une opposition populaire aux contre-réformes gouvernementales.

- (1) *Le Soleil*, 11 mars 1981.
- (2) *La Presse*, 11 juin 1981.



Manifestation le 5 juin à Montréal contre les coupures budgétaires.

taux pour la population que l'éducation et les affaires sociales.

### Affaires sociales

Uniquement pour les affaires sociales, sans gêne et faisant fi de toutes critiques syndicales contre les coupures de personnel et des listes d'attente interminables dans les hôpitaux (surtout face aux urgences bondées), le ministre annonçait des coupes sombres de plus de \$350 millions, dont \$130 millions venant de l'assurance-maladie. L'autre \$220 millions émane de coupures ici et là dans divers programmes de santé et services sociaux.» (1) De quoi ranimer le débat du ticket modérateur... envers ses propres politiques!

### Éducation

Outre les services sociaux, l'éducation aura aussi droit à sa quote-part du couperet péquiste. En effet, le ciseau de Parizeau retranchera plus de \$180 millions; ce qui occasionnera, selon la CEQ, la mise en disponibilité de 5 000 enseignant-e-s des niveaux primaire et second-

et bourses restant essentiellement le même, toujours aussi inaccessible, ne permettant que l'endettement des candidat-e-s qui y auront droit. Évidemment, tout cela au moment même où la situation des étudiants et étudiantes se détériore considérablement - chômage étudiant, hausse des frais généraux afin de poursuivre nos cours, etc. Nous étions quand même en droit d'attendre un peu plus de rationalité de ce

secteur public signifiaient «couper dans le gras: c'est faire maigrir Parizeau de cinquante livres, alors que couper au privé, c'est plutôt d'en enlever cent au ministre Bérubé!» (2)

En fait, si M. Parizeau veut maigrir (et je le comprends!), c'est bien de ses affaires. Par contre, s'il veut restreindre les services auxquels nous avons droit, tels la santé et l'éducation, alors là, c'est autre chose.



## librairie spécialisée

- l'actualité en lectures: Irlande, Pologne, Moyen-Orient, mouvement ouvrier.
- publications anti-impérialistes, journaux et revues progressistes du monde.
- classiques du marxisme.
- matériel de soutien aux luttes populaires et ouvrières.
- dizaines de titres en histoire, sciences, littérature, sur les femmes... dans le Livre de Poche, Folio, Bantam, Penguin.
- précis et planches anatomiques d'acupuncture, manuels de chinois moderne, collections rares: E 100, Floréal.
- rencontres d'auteurs: lançements.
- location de documents audiovisuels Kinéfilm.
- service de photocopies.



**20 à 50%**  
sur plusieurs titres  
jusqu'au 1er octobre

Pour les étudiants  
prix spéciaux  
sur achat de groupe

**librairie NORMAN BETHUNE**

3457 St-Denis, 111  
2<sup>ème</sup> étage,  
Tél.: 843-5022

